

Le mois d'octobre 2013 marquera le centenaire de la remise du prix Nobel de la paix à Henri La Fontaine, internationaliste et pacifiste belge. A cette occasion, le Centre de droit international de l'ULB a décidé d'organiser une journée d'étude et de réflexion. Le but est de revenir sur certains débats qui au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, ont intéressé La Fontaine et qui aujourd'hui encore conservent toute leur actualité. La journée se divisera en trois ateliers, réservant une large place au débat.

#### **Modalités d'inscription**

La participation à la journée d'étude est **gratuite**. Cependant, vu le nombre limité de place il est préférable de **s'inscrire avant le 1<sup>er</sup> octobre 2013** en envoyant un courriel reprenant vos nom et prénom à Madame Chérifa Saddouk, secrétaire du Centre de droit international : [cdi@ulb.ac.be](mailto:cdi@ulb.ac.be)

Cet événement se déroule dans le cadre des 50 ans du Centre de droit international et de sociologie appliquée au droit international de (1964-2014) de l'Université Libre de Bruxelles.

#### **Parmi les événements à venir :**

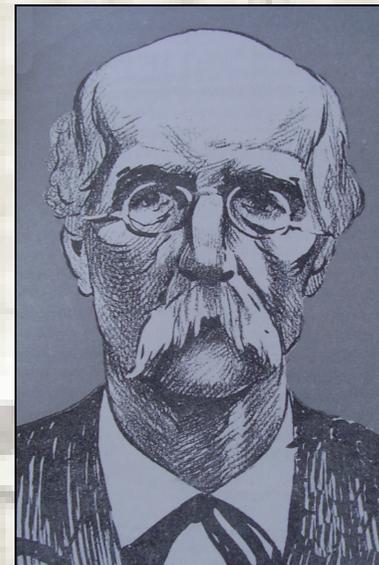
- 17 et 18 février 2014 – Colloque « Droit international et cinéma »
- Mars / avril 2014 – « Formation et identification du droit international coutumier », séminaire international autour du projet du rapporteur spécial de la Commission du droit international, Sir Michael Wood.
- Mars / avril 2014 – « Le conflit des îles Malouines/*Falkland* en procès : quand les étudiants se font juges »
- Juillet 2014 – École d'été : « Problèmes contemporains du droit de la guerre » / *Summer school* : « Contemporary Problems of the Law of War »

Cette journée est financée par la Politique scientifique fédérale au titre du Programme Pôles d'attraction interuniversitaires (PAI).



Centre de droit international (1964-2014)

## **Henri La Fontaine, prix Nobel de la paix (1913) : quels enseignements pour le droit de la guerre ?**



**Journée d'étude  
Université Libre de Bruxelles**

**21 octobre 2013**

**Bibliothèque du CIERL**

**Avenue Franklin D. Roosevelt, 17  
1050 Bruxelles**



**9h30 – Accueil des participants**

**9h45 – Présentation de la journée**

### **Atelier n°1 - Henri La Fontaine et la doctrine internationaliste**

---

Intervenants : Jean Salmon (ULB), Nadine Bernard (ULB) et Martti Koskenniemi (Université d'Helsinki)

Henri La Fontaine est probablement une des figures les moins connues parmi les internationalistes francophones du XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle. Il fut pourtant l'un des rares à recevoir le prix Nobel de la paix et à s'engager activement dans le mouvement pacifiste. Il crée, notamment, la Société belge de l'arbitrage et de la paix et contribue à la fondation du Bureau international de la paix, qu'il présidera pendant de longues années. C'est cependant surtout en reconnaissance de son travail en faveur du règlement pacifique des différends et, plus particulièrement de l'arbitrage, que le prix Nobel lui sera attribué.

Ce premier atelier a pour objectif de présenter et de resituer La Fontaine dans le paysage du droit international de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Un premier exposé portera sur l'engagement de La Fontaine dans le mouvement pacifiste et plus particulièrement sur le principe de « la paix par le droit » dont il était un ardent défenseur. Une seconde présentation reviendra sur un aspect plus spécifique de cet engagement que constitue le travail en faveur du règlement des différends internationaux. Enfin, une troisième présentation aura pour but de resituer la pensée de La Fontaine parmi ses collègues internationalistes de l'époque.

*10-11h : présentation des intervenants  
11h-12h : débats*

**12h-13h30 – Pause déjeuner**

### **Atelier n°2 - Henri La Fontaine et le droit de l'occupation : la Belgique et les Conférences de la paix de 1899 et 1907 (13h30-15h30)**

---

Intervenant : Thomas Graditzky (doctorant ULB)

Discutants : Emmanuelle Tourme-Jouannet (Paris-I), Robert Kolb (Université de Genève) et Martti Koskenniemi (Université d'Helsinki)

Sénateur socialiste très engagé dans les questions liées aux relations internationales, à l'arbitrage et au désarmement, et impliqué dans le processus ayant mené à la convocation de ces événements, Henri La Fontaine n'a cependant pas participé lui-même aux Conférences de la paix de 1899 et 1907. Les deux délégations belges étaient menées par un autre politicien et juriste éminent, Auguste Beernaert, du parti catholique, qui recevra quant à lui le prix Nobel en 1909. Henri La Fontaine a néanmoins suivi avec attention les travaux de ces deux Conférences en y plaçant beaucoup d'espoir.

L'objet de cet atelier sera d'examiner l'impact qu'ont pu avoir La Fontaine, et plus généralement les Belges, sur l'adoption et le contenu des Conventions de La Haye concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre. On se penchera aussi sur l'accueil qui a été réservé à ces instruments en Belgique suite à leur adoption. Plus précisément, on se concentrera sur le droit de l'occupation et sur les questions que ce droit a soulevées, comme la portée et les limites des droits d'une puissance occupante. Cent ans plus tard, comme l'illustrent des questions aussi diverses que la Palestine, le Sahara occidental, voire l'Irak et l'Afghanistan, ces débats sont toujours d'actualité. Il sera intéressant de déterminer dans quelle mesure certains arguments actuels puisent leur source dans ceux échangés il y a plus d'un siècle.

*13h30-14h30 : présentations de l'intervenant et des discutants*

*14h30-15h30 : débats*

**15h30-16h – Pausé café**

### **Atelier n°3 - Henri La Fontaine et les interventions d'humanité dans l'Empire ottoman, 1814-1915 (16h-18h)**

---

Intervenante : Agatha Verdebout (doctorante ULB)

Discutants : Emmanuelle Tourme-Jouannet (Paris-I), Robert Kolb (Université de Genève) et Martti Koskenniemi (Université d'Helsinki)

S'il était indéniablement pacifiste, Henri La Fontaine n'était pas, pour autant, opposé à tout interventionnisme. Se référant aux massacres des Arméniens, à la situation en Crète ou encore à Cuba à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, il déclarait : « Ce n'est pas une intervention sanglante que nous demandons, c'est une intervention pacifique ». En fait, mettre fin à des atrocités se déroulant sur le territoire d'un autre État fut une justification à l'utilisation de la force fréquemment employée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, particulièrement par rapport à l'Empire Ottoman qui, selon les termes de Georges Scelle, fut « le domaine classique de l'intervention d'humanité ».

S'appuyant sur certains propos de La Fontaine en la matière, ce troisième atelier permettra de revenir de façon systématique sur les arguments avancés par les puissances européennes pour intervenir sur le territoire de la Sublime Porte. Il s'agira de s'interroger sur la part politique ou morale et la part proprement juridique de ces discours justificatifs afin d'évaluer ce qui peut en être déduit quant à l'existence d'un réel droit d'intervention humanitaire et, plus fondamentalement, d'un ordre juridique international positif prohibant certaines formes de recours à la force. Dans cette perspective, on ne manquera pas de mettre en évidence la filiation entre les débats de l'époque et ceux qui agitent aujourd'hui encore la doctrine sur l'existence d'un « droit d'intervention humanitaire » ou d'un « tournant vers l'éthique » en droit international.

*16-17h : présentations de l'intervenante et des discutants*

*17h-18h : débats*